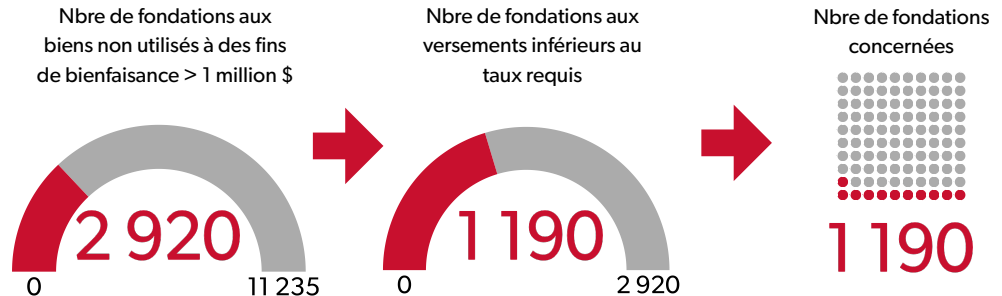


UNE MARÉE MONTANTE? PREMIERS CONSTANTS SUR LE CHANGEMENT AU CV

Depuis le 1er janvier 2023, les organismes de bienfaisance détenant au moins 1 million \$ en actifs non utilisés à des fins de bienfaisance sont tenus de dépenser plus pour leurs activités caritatives ou sous forme de dons et subventions. Nous examinons ici comment les fondations concernées ont ajusté leurs dépenses (versements).

FONDATEURS CONCERNÉES

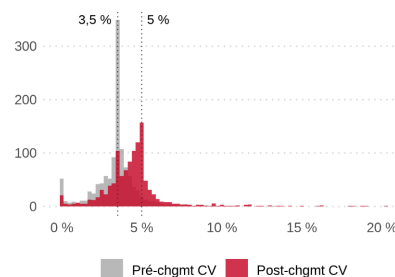
Les fondations qui possèdent plus de 1 million \$ d'actifs non directement utilisés pour des activités caritatives ou d'administration, et qui, avant la modification, versaient moins que le nouveau taux obligatoire font l'objet de notre analyse.



MODIFICATIONS APPORTÉES AU TAUX

80 % des fondations concernées ont augmenté leur taux de dépense

En moyenne, les fondations concernées ont augmenté leurs versements de **1,6 %**.

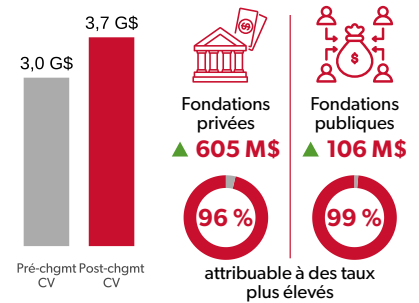


RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

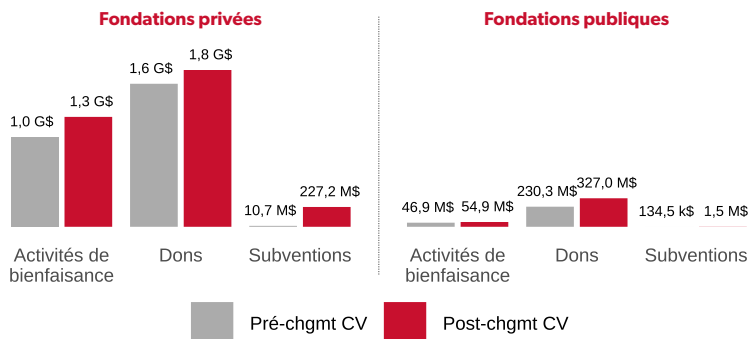
Les versements des fondations concernées ont augmenté de :

711 millions \$
97 %

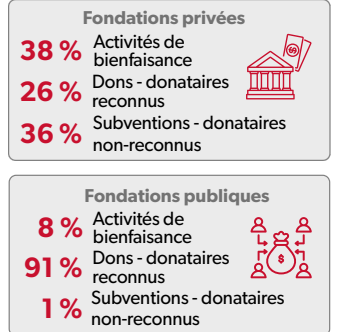
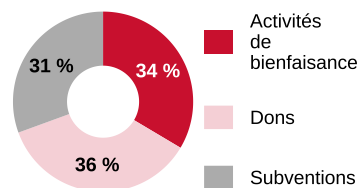
de cette augmentation est attribuable à la hausse du taux du contingent



ÉVOLUTION DES TENDANCES DES DÉPENSES



Cette augmentation est répartie à parts à peu près égales entre les catégories de dépenses.

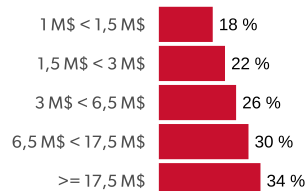


CARACTÉRISTIQUES DES FONDATEURS CONCERNÉES

Ces fondations représentent la majorité des biens et des actifs des fondations non utilisés à des fins de bienfaisance.



70,5 G\$ **76,6 G\$**



Les fondations aux actifs les plus importants sont plus susceptibles d'être concernées par le changement de CV.

CALCUL DES TAUX DES DÉPENSES

Chaque fondation détenant des biens non utilisés à des fins de bienfaisance d'une valeur supérieure à 1 million \$ est assujettie à son propre taux, selon la valeur de ces biens :

Valeur des biens non utilisés à des fins de bienfaisance :	1,5 million \$	3 millions \$	6 millions \$
3,5 % du premier million \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$
5 % du montant supérieur à 1 million \$	25 000 \$	100 000 \$	250 000 \$
Total des dépenses requises :	60 000 \$	135 000 \$	285 000 \$
Taux des dépenses requises :	4 %	4,5 %	4,75 %

IMAGINE
CANADA

Pour accéder à la version complète du rapport, veuillez utiliser le code QR ou visiter : <https://imaginecanada.ca/fr/recherche/maree-montante-contingent-des-versements>

Fiche d'information publiée sous une licence internationale Creative Commons Attributions — Pas d'utilisation commerciale — Pas de modification 4.0. Pour toute utilisation non couverte par la présente licence, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : info@imaginecanada.ca.

2 St. Clair Avenue Est, bureau 300
Toronto, ON, M4T 2T5
T 416.597.2293
media@imaginecanada.ca